

**COMMUNE DE SAINT MARTIN LE CHATEL**  
**01310 SAINT MARTIN LE CHATEL**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur JACQUET Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, BELHACHEMI Christine, BERTHAUD Nadège, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, PELUS Stéphanie, VIVIER Corinne, JACQUET Jean-Luc, PILLON Yannick, RAVET Jean-François, SIMONIN Yannick,

En exercice : 10, Présents : 10 Votants : 10

Date de la convocation : 9 décembre 2019

Monsieur Jean-François RAVET est nommé secrétaire de séance.

## **1. Bâtiments**

Présentation par Monsieur Simon CHANAS de l'ALEC du rapport pour le suivi énergétique des bâtiments communaux.

Monsieur Simon CHANAS de l'ALEC a présenté, en conseil municipal, le rapport de suivi énergétique des bâtiments communaux qui est réalisé tous les ans, dans le cadre du contrat en énergie partagée conclu avec la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Les dépenses énergétiques de la communes en 2018 sont de 27 734 € se répartissent entre les bâtiments (71%), l'éclairage public (18%) et l'eau (11%).

On observe une hausse du budget des bâtiments, qui s'explique en partie par la hausse des prix du fioul. Les consommations varient légèrement à la hausse par rapport aux années précédentes, notamment pour l'ensemble mairie-école. Début 2020, une enquête sur le chauffage sera menée dans le cadre du Conseil en Energie Partagé pour affiner la gestion du chauffage sur ce bâtiment. On constate néanmoins que les consommations et dépenses par habitants de Saint-Martin-Le-Châtel se situent bien en dessous des moyennes d'autres communes de même typologie, d'après une enquête ADEME sortie en novembre 2019.

Concernant l'éclairage public, le conseil municipal a décidé de contacter le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain (SIEA) pour mieux identifier les impacts de l'extinction nocturne l'extinction nocturne de l'éclairage public, mise en place en septembre 2017.

## **2. Finances- administration générale**

### **Décision Modificative n°4**

Afin de procéder à des régularisations de comptes budgétaires demandées par la Trésorerie Municipale, il convient, par décision modificative, de transférer et d'ouvrir des crédits en fonctionnement et en investissement.

**BUDGET PRINCIPAL**

| FONCTIONNEMENT |                         |                    |  |       |                         |                   |
|----------------|-------------------------|--------------------|--|-------|-------------------------|-------------------|
| IMP            | LIBELLE                 | MONTANT            |  | IMP   | LIBELLE                 | MONTANT           |
| 66111          | intérêts d'emprunt      | 1 700,00 €         |  | 60631 | fournitures d'entretien | 500,00 €          |
|                |                         |                    |  | 627   | frais bancaires         | 600,00 €          |
|                |                         |                    |  | 6354  | droits d'enregistrement | 600,00 €          |
| <b>TOTAL</b>   |                         | <b>1 700,00 €</b>  |  |       |                         | <b>1 700,00 €</b> |
| INVESTISSEMENT |                         |                    |  |       |                         |                   |
| IMP            | LIBELLE                 | MONTANT            |  | IMP   | LIBELLE                 | MONTANT           |
| 21561          | matériel roulant        | -1 000,00 €        |  | 21312 | Bâtiments scolaires     | 3 000,00 €        |
| 2158           | Autres matériel et out. | -2 000,00 €        |  |       |                         |                   |
| <b>TOTAL</b>   |                         | <b>-3 000,00 €</b> |  |       |                         | <b>3 000,00 €</b> |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
DECIDE de modifier le budget tel que ci-dessus.

**3. Comptes rendus des réunions****Jean-Luc JACQUET :**

Une usine de méthanisation est en projet sur la commune de Cras-sur-reyssouze. L'accès à l'usine pourrait se faire à partir d'un chemin rural situé sur la commune de st martin le châtel. Les trois agriculteurs à l'origine du projet ont été reçu par Jean Luc Jacquet et Jean François Ravet. Il leur est proposé de venir présenter leur projet au conseil municipal de janvier 2020.

**Yannick SIMONIN & Jean-François RAVET :**

Il est proposé au conseil municipal de valider le matériel de cuisine préconisé par l'entreprise JOSEPH.

Le conseil municipal valide le choix de matériel.

Les travaux avancent normalement, le planning est respecté.

**Sandrine DUBOIS :**

La communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a sollicité la commune pour réfléchir sur le remplacement Madame Annick GUILLET qui fera valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> mai 2020.

**Catherine DUC :**

Réunion du syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc : des travaux de rénovation des conduites sont prévus par la SOMEK sur une portion de la route de la Planta et sur le chemin des fourches et de Bel Air en 2020.

**AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 19 décembre 2019**

|                      |  |                     |  |
|----------------------|--|---------------------|--|
| Christine BELHACHEMI |  | Jean-Luc JACQUET    |  |
| Nadège BERTHAUD      |  | Stéphanie PELUS     |  |
| Sandrine DUBOIS      |  | Yannick PILLON      |  |
| Catherine DUC        |  | Yannick SIMONIN     |  |
| Corinne VIVIER       |  | Jean-François RAVET |  |